



© François Marechal

**C**hristine Turlier a soutenu cette année, à Paris II, sa thèse intitulée « Transmission successorale des titres sociaux: pour une gouvernance renouvelée ». Titulaire d'un double diplôme de notaire et d'avocat, elle est spécialisée en droit du patrimoine. L'avocate enseigne également à Paris II Panthéon-Assas et à Paris IX Dauphine. Il y a plus de cinq ans, Christine Turlier a créé son cabinet d'avocats exclusivement consacré au droit patrimonial dans ses aspects civils, fiscaux et *corporate*. Les bureaux se situent à Paris et Bruxelles, où sont traitées les problématiques de transmission de gouvernance, de patrimoine professionnel et privé telles que les œuvres d'art ou encore de fiducie. Elle exerce également une activité contentieuse. Engagée, l'avocate lève des fonds en pro bono pour des causes qui lui tiennent à cœur.

## Christine Turlier

avocate et fondatrice,  
cabinet Christine Turlier & Partners

- **Passion :** l'Italie
- **Sport :** le Pilates avec Carine de Marco
- **Lieu de vacances :** l'Italie
- **Livres de chevet :** ceux de Grégoire Delacourt
- **Films culte :** *La Grande Belleza* de Paolo Sorrentino et *Le Colibri* de Francesca Archibugi, où Pierfrancesco Favino est magistral
- **Personnalité préférée :** j'admire le docteur Nadia Volf
- **Vins incontournables :** ceux de la Bourgogne
- **Restaurants à conseiller :** le George ou Toraya à Paris
- **Devise favorite :** « *Festina lente* »

### L'avocature selon Christine Turlier

« Le développement de notre activité est corrélé, selon moi, d'une part à une haute technicité afférente à la spécialité choisie et d'autre part à une interprofessionnalité. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité obtenir mon doctorat. D'ailleurs, mon jury de thèse m'a encouragée à écrire des articles sur un sujet que je suggère et qu'ils qualifient eux-mêmes d'innovation. Pour chacun de nos clients, mais de manière générale pour favoriser les échanges construits de connaissance, il est inéluctable de travailler avec ses conseils divers comme les notaires, confrères, CGP, family officers, banquiers privés, cabinets spécialisés en stratégie et gouvernance. Une réflexion en silo sans intégrer la présence de l'autre est contreproductive. » ♦